



NewB

Société coopérative européenne à responsabilité limitée

Rue Botanique 75

1210 Saint-Josse-ten-Noode

RPM Bruxelles 0836.324.003

TVA BE 836.324.003

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 JUIN 2023

BUREAU

La séance est ouverte à 14h00 dans l'auditorium du BEL (Avenue du Port 86C, 1000 Bruxelles) sous la présidence de monsieur Bernard Bayot, qui désigne Muriel Foucart comme secrétaire, et avec comme scrutateur·rice·s Ken Vleminckx et Coline Nizet.

L'Assemblée Générale n'est pas accessible à distance mais est traduite simultanément via le PowerPoint affiché. Cela permet aux coopérateur·rice·s de prendre connaissance des discussions de manière directe, simultanée et continue et d'exercer leur droit de vote sur tous les points sur lesquels l'Assemblée est appelée à se prononcer.

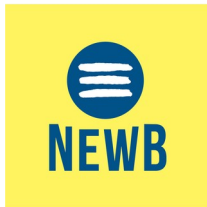
ORDRE DU JOUR

- Mot d'accueil et introduction du Président
- Présentation du rapport de gestion et du rapport du commissaire pour l'exercice 2022
- Présentation du rapport du comité sociétal
- Présentation de la nouvelle composition du Conseil d'Administration
- Q&A
- Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2022 [1 vote]
- Décharge du comité sociétal [1 vote]
- Décharge des administratrices, administrateurs et du commissaire pour l'exercice 2022 [2 votes]
- Prolongation du mandat du commissaire réviseur et vote sur sa rémunération [2 votes]
- Renouvellement du mandat de membres du comité sociétal [1 vote]
- NewB 2022 et avant : lessons learned et fondations pour la suite
- NewB 2023 et après
- Q&A
- Résultats des votes et conclusion

1

Procès-verbal de l'AGO du 10 juin 2023

Agent Intermédiaire en services bancaires et d'investissements - Inscription FSMA n° 115930 - Etablissement de crédit: vdk bank. Sint-Michielsplein 16, 9000 Gent - Belgique. RPM 0400.067.788. Agent intermédiaire en crédit à la consommation et en crédit hypothécaire - RPM 0836.324.003 - Prêteur: vdk bank. Sint-Michielsplein 16, 9000 Gent - Belgique. RPM 0400.067.788. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur: Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 - LPS n° 3067.



1. Mot d'accueil et introduction du Président

Bernard Bayot introduit l'Assemblée Générale en remerciant les coopérateur·rice·s pour leur participation. Il explique ensuite quelques éléments pratiques relatifs notamment à la traduction simultanée et à la manière de poser les questions.

Bernard Bayot explique qu'il a été décidé de ne plus avoir recours à la retransmission en ligne au vu du faible nombre de coopérateur·rice·s qui en faisaient usage, mais aussi afin de gérer les coûts de manière plus sobre.

Il précise également que les équipes de NewB ont recueilli des questions pendant les sessions d'information, auxquelles les présentations d'aujourd'hui apporteront déjà certaines réponses. Les coopérateur·rice·s peuvent également poser des questions lors de cette Assemblée Générale. Pour ce faire, des ambassadeurs se tiennent à leur disposition de chaque côté de la salle.

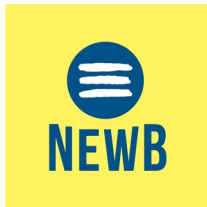
2. Présentation du rapport de gestion et du rapport du commissaire pour l'exercice 2022

2.1 - Rapport annuel

Koen De Vidts revient sur les éléments clés qui ont marqué l'année 2022, à savoir :

- i) la pandémie du COVID-19,
- ii) la guerre en Ukraine, qui a impacté les marchés financiers, le prix des denrées et des matières premières mais aussi la dépendance de l'Europe vis-à-vis des ressources russes et ukrainiennes,
- iii) le taux d'inflation élevé et les taux d'intérêts négatifs aux 3 premiers trimestres de 2022,
- iv) le taux d'intérêt bas des crédits privés et enfin,
- v) la publication du IPCC « Sixth Assessment report AR ».

En ce qui concerne l'activité de NewB, l'année 2022 fut marquée par plusieurs éléments positifs, tels que i) sa 2^{ème} place au scan des banques, ii) les pop-ups éphémères qui se sont tenus à Gand, Liège et Bruxelles, iii) l'octroi des 1^{er} crédits professionnels, iv) l'engagement de NewB dans la Fossil Free Alliance et v) le succès de la campagne de soutien populaire de septembre.



Laurence May revient ensuite sur le rapport de gestion, mettant en évidence une année 2022 tumultueuse. Cette période a été marquée par l'échec de l'augmentation de capital nécessaire à la continuité des activités bancaires, ce qui a entraîné l'obligation de démanteler ces activités bancaires. Dans ce processus, NewB a entamé des discussions avec vdk banque en vue de transférer les portefeuilles des clients restants. Cependant, en raison d'une action en justice intentée par deux coopérateurs, la validation de cette transaction a été retardée et n'a été approuvée que lors de l'Assemblée Générale de janvier 2023.

Au niveau du compte de résultats, les conséquences chiffrées sont les suivantes. Les résultats commerciaux sont peu significatifs, car ils ont été "gelés" à mi-année. La marge d'intérêt s'élève à 0,2 million d'euros, ce qui est plus élevé qu'en 2021, bien qu'elle reste néanmoins négative. Les commissions, d'un montant de 1,1 million d'euros (0,4 million en 2021), se répartissent de la manière suivante : 50% en frais de compte, 25% en NewB Invest et 25% en assurances.

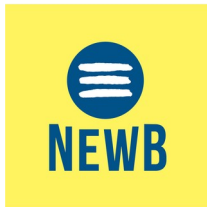
Les frais exceptionnels importants, atteignant 5,8 millions d'euros, ont été nécessaires pour mettre fin à l'activité bancaire. Ils comprennent notamment les amortissements des immobilisations incorporelles, les moins-values sur le portefeuille obligataire, le plan de licenciement collectif et la résiliation anticipée de contrats fournisseurs.

En conclusion, la perte enregistrée pour l'année 2022 s'élève à 15,8 millions d'euros (11 millions d'euros sans tenir compte des frais exceptionnels).

Au niveau du bilan, le passif reflète les dettes envers la clientèle, comprenant les comptes à vue et les comptes d'épargne, qui se sont élevées à 71 millions d'euros au 31 décembre 2022 (contre 112 millions d'euros au 31 décembre 2021). La diminution de 41 millions d'euros représente les montants retirés par les clients avant l'annonce de l'accord avec vdk bank. Les provisions pour risques et charges ont augmenté de 1,6 million d'euros. Il s'agit exclusivement de frais qui doivent encore être réglés en 2023 et qui sont liés à la cessation de l'activité bancaire.

Quant à l'actif, il comprend les crédits accordés aux clients, qui s'élèvent à 2,7 millions d'euros (contre 0,5 million d'euros en 2021). Dans le cadre de l'arrêt des activités, les immobilisations incorporelles ont été entièrement amorties (2,9 millions d'euros au 31 décembre 2021). Finalement, en contrepartie des sorties de capitaux provenant des comptes à vue et d'épargne, le placement des liquidités de la banque a diminué à due concurrence.

Le total du bilan à fin 2022 s'élève à 81 millions d'euros (contre 137 millions d'euros à fin 2021).



2.2 - Le rapport du commissaire pour l'exercice 2022

Stéphane Nolf, en tant que représentant de KPMG Réviseurs d'entreprises, présente son rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 de la société coopérative européenne NewB.

KPMG a été nommé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2020 et c'est le troisième exercice pour lequel il effectue le contrôle légal (aussi appelé « audit externe ») des comptes annuels de la société. C'est également le dernier exercice de son mandat de commissaire.

Le rôle principal d'un commissaire est de déterminer si les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de la société, c'est-à-dire que les comptes annuels reflètent la réalité économique de la société conformément au référentiel comptable belge. Il est important de comprendre que leur rapport n'est donc pas une attestation de la bonne santé financière d'une société ou une évaluation des décisions prises par les administrateurs. Leur rapport n'est également pas une garantie absolue contre les fraudes et manipulations possibles.

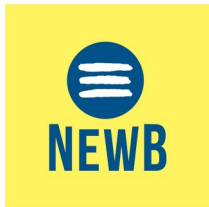
Leur rapport comporte deux parties.

La première partie traite de leur opinion sur les comptes annuels et décrit ce qu'elle appelle les « points clés de l'audit ».

Pour l'exercice 2022, KPMG a émis une opinion avec réserve sur les comptes annuels de NewB. Cette opinion avec réserve sur les comptes annuels 2022 est la conséquence directe de leur opinion négative sur l'exercice 2021. L'année dernière, il avait émis une opinion négative sur les comptes annuels de la société, car ceux-ci avaient été préparés par le Conseil d'Administration en partant de l'hypothèse que la société poursuivrait ses activités alors qu'il était d'avis que cette hypothèse n'était pas appropriée.

Durant l'exercice 2022, NewB a constitué des corrections et provisions exceptionnelles, liées à la fin de ses activités bancaires, s'élevant au total à un montant de 4.198.620€. Compte tenu de l'opinion de l'audit de l'année dernière, ces corrections et provisions auraient dû être constituées durant l'exercice précédent. En conséquence, le compte de résultats de l'exercice audité comprend donc une charge de 4.198.620€ qui trouve ses origines dans l'exercice précédent. En effet, il considérait et considère toujours que les impacts liés à la discontinuité des activités bancaires auraient dû être comptabilisés dès l'exercice 2021.

Cette conclusion ne remet pas en cause la situation bilantaire de NewB au 31 décembre 2022. En particulier, leur réserve n'a pas d'impact sur le niveau des fonds propres au 31 décembre 2022.



Concernant cette réserve, Stéphane Nolf pense qu'il est important de préciser que :

- *« Il s'agit essentiellement d'une réserve « technique » résultant de notre opinion sur l'exercice 2021. Il est logique que si nous considérons que l'impact de la discontinuité comptable aurait dû être comptabilisé déjà en 2021, nous ne pouvons pas attester aujourd'hui que les comptes de résultats 2022 et 2021 sont entièrement corrects vu que ces impacts n'ont été comptabilisés qu'en 2022.*
- *Comme indiqué, le fait que les coûts liés à l'arrêt des activités bancaires aient été pris seulement en 2022 n'impacte pas le niveau final des fonds propres. Par ailleurs, notre réserve ne porte pas sur la hauteur des coûts et corrections apportées - celle-ci étant jugée correcte.*
- *Afin d'éviter une réserve dans notre rapport, NewB aurait pu modifier les comptes annuels 2021 afin de refléter l'impact de l'arrêt des activités bancaires dès le 31 décembre 2021. Cela aurait cependant eu les désavantages potentiels suivants :*
 - o *Les comptes annuels 2021 ont été approuvés - malgré notre opinion négative - par l'Assemblée Générale des coopérateurs du 11 juin 2022. Modifier ces comptes aurait donc remis en question la décision de cette Assemblée Générale à laquelle un grand nombre de coopérateurs ont participé.*
 - o *L'établissement de nouveaux comptes annuels 2021 est un processus opérationnel potentiellement couteux et complexe compte-tenu du cadre particulier dans lequel NewB se trouve.*
 - o *Les coûts liés à l'arrêt des activités bancaires sont actuellement clairement quantifiés dans les comptes 2022 ainsi que dans notre rapport qui sont soumis à votre approbation aujourd'hui. Etablir de nouveaux comptes 2021 afin d'y enregistrer tout ou partie de ces coûts n'aurait pas amené une meilleure transparence vis-à-vis des coopérateurs. »*

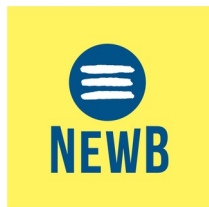
Leur opinion contient également un paragraphe d'observation. Celui-ci vise à attirer l'attention sur l'annexe C-ét 9 §4.3 des comptes annuels, où l'organe d'administration décrit que suite à la conclusion d'un accord de coopération, tous les dépôts, prêts et comptes-titres de la Société ont été légalement transférés à VDK Bank à partir du 1er février 2023 et que la Société continuera d'exister mais opérera en tant qu'agent de VDK Bank.

Cette observation ne modifie pas leur opinion.

Enfin, il termine cette première partie en précisant qu'à l'exception du sujet traité dans leur réserve, KPMG n'a pas identifié d'autre point clé de l'audit.

La seconde partie du rapport traite des autres obligations légales et réglementaires.

Dans cette partie il confirme, à l'exception des éléments liés à leur réserve, que :



- Le rapport annuel de NewB contient les informations obligatoires selon la loi et que les informations fournies sont cohérentes par rapport à ce que nous avons observé lors de notre audit.
- Le bilan social, qui reprend des données relatives aux employés de NewB, comprend les mentions requises et ne comporte pas d'incohérences par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.
- KPMG a respecté les règles d'indépendances applicables aux commissaires. C'est-à-dire qu'il n'a pas effectué de missions qui pourraient être conflictuelles avec leur mission de commissaire et les honoraires de leurs différentes missions sont correctement repris dans les comptes annuels
- La comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales applicables en Belgique et qu'elle n'a pas d'infraction au Code des sociétés et associations à signaler.

Stéphane Nolf conclut en remerciant les membres du Conseil d'administration, les membres du Comité d'audit et la direction de NewB pour leur collaboration au cours de ces trois exercices d'audit. Ces dernières années ont été particulièrement difficiles, chacun dans ses rôles respectifs, mais la coopération et communication a toujours été très constructive.

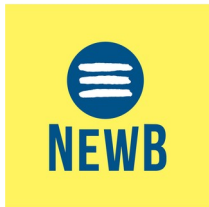
3. Présentation du rapport du comité sociétal

Bernard Bayot invite Jean-Marie Pierlot et Rhodante Ahlers à présenter le rapport du Comité sociétal. Il remercie les membres du Comité sociétal, qui sont tous des volontaires, pour leur travail.

Le rapport 2022 se divise en deux grandes parties. Le premier semestre fut un semestre d'activité classique avec le lancement de la SICAV NewB Invest et les pop-ups à Gand, Liège et Bruxelles. La suite de l'année s'avérera plus compliquée. Alors que le Conseil d'Administration et l'équipe exécutive multiplient les contacts pour tenter de réunir les fonds nécessaires à la poursuite de l'activité bancaire, les employé·e·s de NewB ne tarissent pas d'efforts dans un contexte compliqué.

Enfin, l'échec de la levée de fonds, le début du démantèlement, l'annonce des négociations avec vdk banque, l'Assemblée Générale de novembre annulée, la nomination du mandataire ad hoc par le tribunal et l'Assemblée Générale de décembre menée par le professeur Michel De Wolf furent les multiples épisodes du feuilleton de fin d'année coopérateurs·trices.

Ce contexte a inévitablement eu un impact sur l'action du MCS durant l'année 2022 et la rédaction de ce rapport. L'année 2022 marquait l'arrivée de 55 nouveaux principes à évaluer pour porter le total à 96 principes. Il n'a pas toujours été facile pour le MCS de suivre le rythme toute l'année. De plus, le départ de certains membres du MCS au cours de l'année pour des raisons



personnelles et/ou de contexte ont augmenté la charge de travail de chacun·e au sein du groupe. Le MCS termine la rédaction de ce rapport 2022 avec 8 membres actifs sur 14.

Le MCS s'est réparti comme l'an dernier les principes de la charte par binômes. La nouveauté du rapport 2022 est que nous nous sommes attelés à résumer ces principes par valeurs dans un souci de lisibilité pour les coopérateurs·trices.

Certaines des valeurs étudiées obtiennent un très beau score, comme la Durabilité, l'Innovation, l'Honnêteté, la Sobriété ou le Professionnalisme, suivies par les valeurs de Simplicité et de Sécurité. D'autres valeurs obtiennent un score moins élevé. De plus gros efforts devront désormais être faits pour faire vivre notamment les valeurs de Participation et d'Intégration.

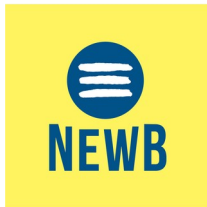
On note cependant que, comparativement à 2021, la proportion de principes bénéficiant de 4 trèfles a clairement augmenté en 2022, comme le montre le tableau.

En conclusion, le MCS estime, sur base de son travail d'évaluation, que la banque NewB a, dans son ensemble, bien honoré ses engagements éthiques repris dans ses 13 valeurs statutaires et dans sa charte sociale et environnementale. Vu les événements qui ont marqué la fin de l'année 2022 et l'issue que nous connaissons tous·tes désormais, le MCS est parfaitement conscient que la coopérative devra être plus vigilante encore à faire vivre la totalité de ses valeurs dans la nouvelle configuration de son activité en tant qu'agence bancaire mais aussi en tant qu'acteur coopératif.

A terme, le faible taux d'engagement et de participation des coopérateurs·trices aux AG précédentes représente à nos yeux un aspect préoccupant pour la légitimité et la représentativité des décisions qui y sont prises. Un effort particulier de sensibilisation devra être fait pour accroître la valeur participation de la part des coopérateurs·trices. Ce souci de participation se combine avec la valeur d'intégration qui devra davantage exploiter le potentiel de communication de ses 350 organisations membres et mieux les inclure à l'avenir dans le projet de notre coopérative afin de le faire connaître à de plus larges publics.

Au final, le succès financier, couplé à une politique monétaire plus favorable en matière de taux, auront manqué à financer de manière directe un monde plus juste et durable. Plus encore, les investisseurs institutionnels - dont les organismes publics - auront manqué de volonté à encourager une finance davantage éthique et coopérative. La banque NewB aura voulu changer la finance, mais la finance aura refusé tout changement.

A défaut de pouvoir tendre vers cet idéal en tant que banque coopérative, il faudra sans doute que chacun·e des coopérateurs·trices s'engage à pousser l'ensemble des banques à s'orienter résolument dans la transition climatique et sociale. A nous tou·te·s aussi de veiller à ce que les valeurs de NewB soient



partagées par notre partenaire bancaire. A ce titre, nous remercions VDK banque de sa collaboration avec nous.

4. Présentation de la nouvelle composition du conseil d'administration

Bernard Bayot présente la nouvelle composition du conseil d'administration. Il signale que conformément à ce que prévoient les statuts de la coopérative, les membres du conseil d'administration doivent justifier individuellement de leur expertise et de leur honorabilité professionnelle et collectivement que, i) ils ou elles possèdent toutes les connaissances, expériences et compétences nécessaires pour répondre aux exigences tant sociétales qu'économiques nécessaires pour réaliser l'objet de notre coopérative et, ii) ils et elles représentent adéquatement la diversité des coopérateur·trice·s.

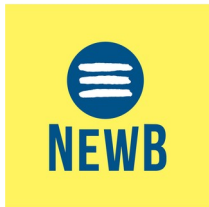
Lors de la modification des statuts en janvier, NewB avait prévu de conserver, intégralement et plus que jamais, l'objet de NewB qui est d'offrir des services financiers simples, sûrs et durables à tous les citoyen·ne·s, aux associations, aux mouvements sociaux et aux entrepreneurs et entrepreneuses.

Mais la manière de réaliser cet objet à changer puisque la coopérative est passée du statut de banque à celui d'agence bancaire et d'investissement.

Cela implique que les connaissances, expériences et compétences nécessaires pour réaliser l'objet de la coopérative ont évolué. En conséquence, les administrateurs et administratrices qui répondaient spécifiquement aux exigences bancaires nécessaires pour mener à bien notre projet ont fait un pas de côté. Il s'agit des trois membres du comité de direction, Thierry Smets, Katrien Beuckelaers et Douglas Debroux, ainsi que de deux administratrices non-exécutives, Christel Droogmans et Laurence May. François Levie, qui accompagne le projet depuis ses débuts, a également souhaité mettre un terme à son mandat.

Au moment où se referme la période bancaire de NewB, Bernard Bayot tient une nouvelle fois à les remercier très chaleureusement au nom des coopérateurs pour leur persévérance, leur sérénité et leur engagement dans des temps qui ont parfois été très difficiles. Il tient aussi à préciser qu'ils demeurent plus que jamais convaincus de la pertinence et de la nécessité du projet et se sont déclarés disponibles pour continuer à y contribuer encore à l'avenir lorsque le conseil d'administration le leur demandera. Pour cela aussi, qu'ils soient remerciés !

Restent donc actuellement cinq administrateurs et administratrices Koen De Vidts, Tom Olinger, Anne Fily, Felipe Van Keirsbilck et Bernard Bayot. L'autorité des marchés financiers a notamment pour compétence de vérifier que le conseil d'administration réunit ensemble les connaissances, expériences et compétences nécessaires pour assurer la direction de la nouvelle agence bancaire et d'investissement.



Par contre, il va de soi que cette composition limitée actuelle, fruit de l'évolution que NewB a connu ces derniers mois, ne répond plus suffisamment à l'exigence de disposer de l'ensemble des connaissances, expériences et compétences nécessaires pour répondre aux exigences sociétales nécessaires pour réaliser l'objet de la coopérative. D'autre part, NewB doit également étoffer le conseil d'administration pour représenter plus adéquatement la diversité des coopérateur·trice·s.

Pour cela, le conseil d'administration reviendra lors de la prochaine Assemblée Générale, avec des propositions de nouvelles candidatures pour renforcer le conseil d'administration et la coopérative.

5. Q&A

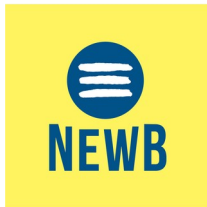
Bernard Bayot invite Koen De Vidts à le rejoindre afin de répondre aux questions posées par les coopérateurs, en traduisant directement à leur niveau.

La première question est adressée à Bernard Bayot. Elle concerne le comité charte qui a été supprimé malgré l'avis contraire du comité sociétal. Bernard Bayot explique que l'année 2022 et 2023 ont été relativement rudes pour les équipes. Elles n'ont dès lors pas eu la possibilité de répondre à toutes les demandes qui lui ont été formulées et le comité charte en fait malheureusement partie. Bernard Bayot précise que les équipes ont été fortement impactées par le plan Renault en passant de plus de 40 collègues à environ 7 restants dans la future agence. Mais l'ambition de l'équipe est bien sûr de rétablir ce dialogue au plus vite.

La question suivante concerne les parts coopératives et si l'achat et la revente pourra se faire en toute sécurité. Ce que Koen De Vidts confirme. Jusqu'au 15 mai, tout cela était possible via le module bancaire. Dorénavant un nouveau système a été mis en place. Bernard Bayot profite de l'occasion pour annoncer que le capital de la coopérative sera réouvert dès lundi 12 juin, à raison d'1 part maximum par nouveau coopérateur.

La troisième question concerne le nom de NewB. Est-ce qu'accepter le nom vdk ne revient pas à cautionner une OPA de vdk sur NewB. Bernard Bayot tient à préciser que vdk n'a pas acheté NewB, ce qui veut que la notion d'OPA n'est pas du tout appropriée. La relation qui unit vdk à NewB est une relation contractuelle, les 2 structures sont donc totalement indépendantes. Bernard Bayot ajoute que la coopérative garde son nom mais qu'elle vend des produits bancaires de vdk banque. La seule exception concerne la Sicav de NewB invest qui garde son nom. Et la coopérative NewB reste la seule à avoir la main sur les critères sociétaux d'investissement de celle-ci.

NewB a, de plus, une force de concertation vis-à-vis de vdk banque sur tout ce qui concerne les critères éthiques et durables, que ce soit dans leur gamme de produit mais aussi dans leur fonctionnement.



La dernière question de ce premier moment de questions-réponses concerne les crédits que NewB, comme agence de vdk banque, va octroyer. Les projets financés sont-ils toujours bien orientés écologiques et durables ? D'autre part, est ce que NewB a/aura une place dans le Conseil d'Administration de vdk. Koen De Vidts explique qu'un accord stipule que ce sera le cas dès que NewB atteindra 10% du chiffre d'affaire de vdk. En ce qui concerne les crédits, la gamme élargie de vdk permet de financer davantage de projets dans l'esprit d'un circuit court de l'argent. Actuellement 90% des dépôts permettent de financer des crédits locaux.

Cette dernière question clôture la première session de questions-réponses.

6. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2022

« L'Assemblée Générale a pris connaissance du rapport de gestion, du rapport du Comité sociétal et du rapport du commissaire et approuvé les comptes annuels pour l'exercice 2022 tels qu'établis par le conseil d'administration, avec un total du bilan qui s'élève à 81.151.863 €, une perte de l'exercice qui s'élève à 15.785.397 €. La perte reportée est de 43.325.624 € et est constituée du résultat reporté de l'exercice précédent pour un montant de 27.562.627 €, auquel s'ajoute la perte de l'exercice courant pour un montant de 15.785.397 €, minorée des remboursements de parts pour cause de décès effectués lors de l'exercice 2022 pour un montant de 22.400 €.»

Délibération

	College / Collège A				College / Collège B				College / Collège C			
	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total
R1: Goedkeuring van de jaarrekening van boekjaar 2022 - Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2022	32	0	4	36 100,00%	1891	100	365	2356 94,98%	5	0	0	5 100,00%

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

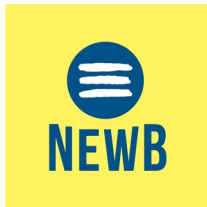
7. Décharge du comité sociétal

“Assemblée Générale donne décharge au comité sociétal pour l'exercice 2022.”

Délibération

	College / Collège A				College / Collège B				College / Collège C			
	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total
R2: Kwijting van het maatschappelijk comité - Décharge du comité sociétal	34	1	1	36 97,14%	2003	112	241	2356 94,70%	5	0	0	5 100,00%

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.



8. Décharge des administratrices, administrateurs et du commissaire pour l'exercice 2022

“Assemblée Générale donne décharge aux administrateurs et administratrices pour l'exercice 2022.”

Délibération

	College / Collège A				College / Collège B				College / Collège C						
	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total			
R3: Kwijting van de bestuurders voor het boekjaar 2022 - Décharge des administratrices, administrateurs pour l'exercice 2022	32	1	3	36	96,97%	1896	170	290	2356	91,77%	5	0	0	5	100,00%

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

“Assemblée Générale donne décharge au commissaire pour l'exercice 2022.”

Délibération

	College / Collège A				College / Collège B				College / Collège C						
	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total			
R4: Kwijting van de commissaris voor het boekjaar 2022 - Décharge du commissaire pour l'exercice 2022	34	0	2	36	100,00%	1991	113	252	2356	94,63%	5	0	0	5	100,00%

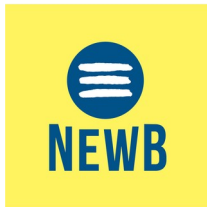
Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

9. Prolongation du mandat du commissaire réviseur et vote sur sa rémunération

“Assemblée Générale décide de prolonger le mandat de KPMG Réviseurs d'Entreprises, représenté par M. Stéphane Nolf, en tant que commissaire réviseur agréé de NewB pour assumer le contrôle des comptes annuels de l'exercice social qui court du premier janvier 2023 et se termine le dernier jour du mois endéans lequel a lieu le retrait de l'agrément en qualité d'établissement de crédit.”

Délibération

	College / Collège A				College / Collège B				College / Collège C			
	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total



R6: Verlenging van het mandaat van de commissaris-revisor - Prolongation du mandat du commissaire réviseur	31	1	4	36	96,88%	1910	156	290	2356	92,45%	5	0	0	5	100,00%
--	----	---	---	----	--------	------	-----	-----	------	--------	---	---	---	---	---------

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

“Assemblée Générale approuve la rémunération du commissaire réviseur s'élevant à 30.000 € (HTVA) pour l'exercice social qui court du premier janvier 2023 et se termine le dernier jour du mois endéans lequel a lieu le retrait de l'agrément en qualité d'établissement de crédit.”

Délibération

	College / Collège A				College / Collège B				College / Collège C						
	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total			
R7: Stemming over de bezoldiging van de commissaris-revisor - Vote sur la rémunération du réviseur	24	3	9	36	88,89%	1351	299	706	2356	81,88%	5	0	0	5	100,00%

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

10. Renouvellement du mandat de membres du comité sociétal

Bernard Bayot invite Jan Van Reusel a présenter le renouvellement de sa candidature. Il profite encore une fois de l'occasion pour remercier le comité sociétal pour tout le travail effectué depuis toutes ces années. Il relève également l'importance et la chance qu'à NewB de les avoir. Le Professeur De Wolf avait lui-même évoqué, lors d'une précédente Assemblée Générale, l'importance pour une entreprise d'avoir un organe indépendant qui veille aux valeurs.

Jan Van Reusel est membre du comité sociétal depuis 3 ans et souhaiterait pouvoir poursuivre son mandat pour 3 années supplémentaires. Changer la banque pour de bon, avec vdk, reste une de ses motivations. Il reste convaincu qu'au Limbourg, à Luxembourg et en Flandres occidentale, il y a moyen de faire plus d'effort encore pour changer la banque pour de bon.

NewB peut compter sur lui et sa motivation pour mener NewB encore plus loin.

“Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Jan Van Reusel en tant que membre du Comité sociétal pour un mandat de 3



ans, prenant cours immédiatement et expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025."

Délibération

	College / Collège A				College / Collège B				College / Collège C			
	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total	Voor Pour	Tegen Contre	Onthouding Abstention	Totaal / Total
R5: Verlenging van het mandaat van Jan (MCS) - Renouvellement du mandat de Jan (MCS)	32	0	4	36 100,00%	1920	137	299	2356 93,34%	5	0	0	5 100,00%

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

Avant de continuer et vu la forte chaleur, Bernard Bayot propose une courte pause afin de s'hydrater.

11. NewB 2022 et avant : Lessons Learned et fondations pour la suite

Felipe Van Keirsbilck, membre du Conseil d'Administration de NewB, ne pouvait être présent mais souhaite, par l'intermédiaire d'une vidéo, nous faire part de son expérience depuis les débuts de NewB. Il en a tiré ses propres conclusions mais aussi ses points d'attention pour la suite.

Koen De Vidts, quant à lui, nous explique quelles sont les fondations de NewB, dans sa structure actuelle, pour la suite. NewB est i) un Conseil d'Administration qui comprend 5 membres, ii) une coopérative financière qui comprend 7 employé·e-s, iii) un MCS qui continue à être le gardien des valeurs et des principes de la Charte mais aussi iiiii) 350 organisations et 116.000 coopérateurs·trices qui continuent à nous soutenir.

NewB est dorénavant i) régie par la FSMA et non plus la BNB, ii) une agence bancaire de vdk banque qui est régie par la BNB et la FSMA, mais aussi iii) un « agent lié » de Monceau Assurances.

Koen De Vidts reprend ensuite quelques chiffres clés liés au transfert vers vdk banque en date du 1^{er} avril mais aussi sur quelques éléments liés au décommissionnement de certains systèmes et équipes. L'agence a dû faire face dès le début à de nombreux appels et de mails, tout en étant en plein apprentissage des systèmes de vdk banque.

Koen De Vidts rappelle que vdk banque est troisième au scan des banques, qu'en outre elle propose une gamme de produits et de services bancaires complets, mais qu'elle possède également un accès à la banque en ligne et une app mobile qui ont fait leurs preuves.

12. NewB 2023 et ensuite



Bernard Bayot invite Andrea Cuadrado et Muriel Foucart à le rejoindre afin d'évoquer le futur de NewB.

Muriel Foucart explique que la coopérative NewB est un triptyque composé de trois panneaux qui sont indissociables et qui se supportent mutuellement, à savoir

- vi) NewB est **l'un des plus grands mouvements d'après-guerre** avec plus de 120.000 membres parmi lesquels 350 organisations représentatives de la société civile, réunis dans une structure démocratique et participative qui place chacun de ses membres au centre du jeu ;
- vii) **La référence en matière de services financiers éthiques et durables** car s'expriment au sein de la coopérative les meilleures connaissances, expériences et compétences permettant de définir les conditions d'une banque locale, transparente, inclusive et durable
- viii) **NewB** propose à ses coopérateurs·trices et à chaque citoyen du pays des services financiers qui répondent à ces conditions car NewB ne **veut** pas seulement exprimer une haute exigence éthique et durable mais surtout **offrir des solutions concrètes et accessibles pour la transition sociale et écologique !**

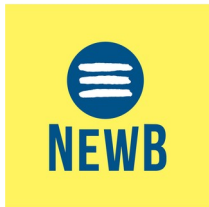
12.1 - Moteur de la finance éthique

Depuis ses débuts, en 2011, NewB a toujours voulu être une coopérative belge, éthique et durable. Pour se faire, elle se base sur 13 valeurs fortes inscrites dans les statuts de la coopérative. Et ces valeurs guident les décisions de l'équipe au quotidien.

2022 a obligé NewB à faire face à de nombreux détracteurs qui souhaitaient faire douter la population sur la nécessité de ces valeurs au sein d'une banque. Malgré les difficultés, NewB est restée soudée pour défendre cette ambition. Cette capacité de résilience dont elle a collectivement fait preuve ainsi que cette lame de fond qui supporte l'idée d'une banque durable donnent à celle-ci toutes les chances de devenir une réalité significativement plus importante dans un avenir proche.

Andrea Cuadrado explique que pour faire perdurer ces valeurs, dans le cadre du partenariat avec vdk banque, NewB doit continuer à concevoir des produits et services financiers en lien avec les valeurs qu'elle défend, à savoir i) une coopérative qui continue à assurer, comme par le passé, la gestion des exigences extra-financières pour le fonds NewB Invest et ii) de disposer en outre d'une force de proposition sur l'offre de produits et services et la politique de durabilité de vdk banque.

De plus, garder ces hautes exigences de qualité fait de NewB la référence en matière de services financiers éthique et durable. Elle doit plus que jamais le rester et donner le tempo si elle veut une transition sociale et écologique !



12.2 - NewB intermédiaire bancaire, d'investissement et d'assurance

Bernard Bayot explique que NewB a toujours voulu être concrète et efficace en offrant des services financiers simples, sûrs et durables à tous les citoyen·ne·s, aux associations, aux mouvements sociaux et aux entrepreneurs et entrepreneuses. Et ce n'est pas parce que les investisseurs institutionnels approchés, privés et publics, ont refusé d'investir le capital nécessaire pour le développement de la banque que NewB va renoncer à cette ambition !

Le partenariat avec vdk banque, permet d'offrir une gamme plus large de services financiers. Ce qui permettra à NewB d'aller plus vite et plus loin que ce qu'elle aurait réussi à faire toute seule.

Attirer toujours plus de citoyen·ne·s, d'organisations et de sociétés à devenir clients de l'agence NewB pour bénéficier des services qu'elle propose reste un défi pour les prochains mois.

12.3 - NewB la coopérative

Bernard Bayot exprime sa conviction que la capacité qu'a NewB à répondre à ce nouveau défi dépend de chacun d'entre nous. C'est cet engagement qui a permis à NewB de naître et de continuer malgré les vents contraires actuels.

NewB a toujours défendu un idéal démocratique qui est respecté dans le pouvoir de décision par 1 personne = 1 voix, peu importe le nombre de parts. Cette marque de fabrique doit être défendue et chérie. C'est pour cela que cet automne, un tour de Belgique sera organisé par et pour les coopérateurs·trices actuels et à venir. Car la possibilité d'acquérir de nouvelles parts sera ouverte dès ce lundi 12 juin, à raison de 1 part maximum pour chaque nouveau coopérateur·trice.

NewB doit toujours davantage rassembler les citoyens, les entreprises et les organisations désireux de concevoir ensemble des produits et services financiers en lien avec les valeurs qu'elle défend et d'y accéder au travers du partenariat avec vdk banque.

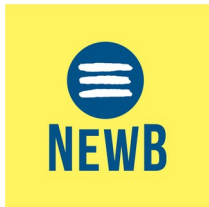
12.4 - Plan financier à 3 ans

Koen De Vidts explique que le 1^{er} exercice comptable complet de NewB en tant qu'agence bancaire et branche d'investissement de vdk banque débute le 1^{er} juin 2023. Le plan financier sera basé sur les hypothèses suivantes, à savoir i) une transition de qualité vers vdk banque, ii) le lancement progressif des campagnes de ventes ciblées, iii) la synchronisation des ambitions de NewB avec les campagnes commerciales de vdk banque, iiiii) le contrôle des coûts et iiiiii) les commissions que NewB percevra pour la distribution des comptes. Pour finir, les autres revenus du plan proviendront de la distribution des produits d'assurance, des fonds et des crédits ainsi que du service ISR pour les fonds NewB Invest distribué par vdk banque. Les projections de NewB de ses autres revenus sont

15

Procès-verbal de l'AGO du 10 juin 2023

Agent Intermédiaire en services bancaires et d'investissements - Inscription FSMA n° 115930 - Etablissement de crédit: vdk bank. Sint-Michielsplein 16, 9000 Gent - Belgique. RPM 0400.067.788. Agent intermédiaire en crédit à la consommation et en crédit hypothécaire - RPM 0836.324.003 - Prêteur: vdk bank. Sint-Michielsplein 16, 9000 Gent - Belgique. RPM 0400.067.788. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur: Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 - LPS n° 3067.



très conservatrices et sans augmentation significative sur les 3 prochains exercices.

13. Q&A

Bernard Bayot annonce que les votes seront clôturés à l'issue de cette session de questions-réponses. Afin de permettre à tout le monde de voter, des collègues se tiennent à disposition des coopérateurs·trices pour les assister si nécessaire.

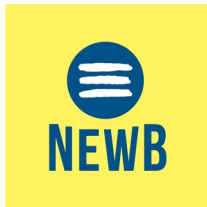
La première question concerne la possibilité pour NewB d'ouvrir des agences physiques en Wallonie et à Bruxelles. Et si c'est le cas, quel pourrait-être le rôle de NewB au sein de ces agences. Koen De Vidts explique que l'exclusivité est liée à l'agence en ligne sur le territoire francophone uniquement mais aussi avec des revenus minimes pour les francophones habitant en Flandre. Tout est possible en ce qui concerne l'avenir mais devra faire partie d'une négociation avec vdk banque.

La question suivante concerne, quant à elle, la valeur des parts coopératives : où les coopérateurs·trices peuvent-ils-elles retrouver cette information ? Bernard Bayot explique que la valeur de la part est liée à la validation des comptes sur l'exercice comptable précédent. La valeur actuelle concerne les comptes aux 31.12.2022 et est de 2,78 euros. Les coopérateurs·trices qui ont émis le souhait de vendre leurs parts avant le 31.05.2023, auront une valeur résiduelle qui sera validée lors de l'Assemblée Générale de novembre.

La troisième question est liée à la licence bancaire et si NewB pourra l'obtenir à nouveau, plus tard. Koen De Vidts explique que ce n'est pas dans les projets actuels de NewB. NewB veut aujourd'hui faire ses preuves en tant qu'agence bancaire.

La dernière question est liée au choix du commissaire aux comptes. Le commissaire actuel est auditeur du Big 4 et était agréé pour les banques. Mais NewB, ayant perdu sa licence bancaire, ne devrait-elle pas se tourner vers un acteur/auditeur plus local. Bernard Bayot explique que c'est l'Assemblée Générale qui a voté et mandaté l'auditeur actuel et qu'il devrait rester jusqu'au moment où NewB perd sa licence bancaire, donc au moins jusqu'à la fin de l'exercice comptable qui se termine le 31.05.2023. Pour l'exercice comptable suivant, du 01.06.2023 au 31.05.2024, le choix du commissaire sera plus grand et devra être validé par l'Assemblée Générale du 18 novembre.

En attendant les derniers votants, Bernard Bayot répond encore à une question. Elle concerne sa projection personnelle sur l'évolution de la valeur de la part. Pour lui, tout dépendra du succès de l'agence et des bénéfices qui pourront être générés. Depuis le début, la valeur de la part n'a fait que diminuer de par la création de la banque mais aussi suite au démantèlement. Mais les bénéfices qui seront générés par l'agence bancaire de NewB pourront permettre à la valeur actuelle de monter, petit à petit.



L'accès à une nouvelle part coopérative doit être vue comme une adhésion aux valeurs de la coopérative et non comme un investissement financier.

A l'issu de cette dernière question, Bernard Bayot annonce la clôture des votes. En attendant le dépouillement, Bernard Bayot annonce la diffusion d'une vidéo rétrospective sur les 3 dernières années et répond à nouveau à quelques questions.

Les coopérateurs·trices présents se demandent comment NewB va pouvoir convaincre plus de coopérateurs·trices à devenir clients, vu l'échec de ces 2 dernières années. Bernard Bayot aimerait nuancer cela en rapportant les discussions qu'il a pu avoir avec les coopérateurs·trices institutionnels. NewB a pu acquérir 28.000 clients en moins de 2 ans. C'est peu vis-à-vis du nombre de coopérateurs·trices mais énorme à l'échelle belge. Et Koen De Vidts ajoute que beaucoup étaient en attendant des produits et services pour professionnels. Ils allaient seulement être lancés, fin 2023.

La gamme chez vdk banque est complète dès le départ pour chaque nouveau client. Ce qui n'était pas le cas de NewB malheureusement.

Le coopérateur suivant se demande s'il faut être coopérateur·trice pour être client vdk banque, et vice-versa. Bernard Bayot répond par la négative et insiste sur le fait que soutenir la coopérative reste un excellent moyen d'être informé de l'évolution de l'agence mais aussi des sujets de sociétés qui animent NewB.

Bernard Bayot clôture l'Assemblée Générale en conviant les coopérateurs·trices à la prochaine AG qui aura lieu le 18 novembre et en partageant le verre de l'amitié aux Brasserie de la Senne, proche du site du BEL.

Bernard Bayot